

Lettre d'info

D genres D sexualités

Juin 2021



2020 a été une année où les arcs en ciel n'ont pas illuminé nos rues. La quasi totalité des marches des fiertés et autres événements nous permettant d'exprimer nos identités et de visibiliser nos luttes ont été annulés ou se sont transformés en version numériques. Ainsi, par le biais des prides officielles, nos chaussures plates, à talons ou compensés n'ont pas foulé les rues de Paris, Nantes, ou encore de Montpellier. Certaines villes ont néanmoins organisé des marches ou rassemblements dans le respect des gestes barrières comme à Avignon, Rouen ou à La-Roche-sur-Yon. Pour l'Union syndicale Solidaires, ces marches sont aussi l'occasion de rappeler que le combat ne fait que commencer pour le droit des LGBTI+ en matière de discriminations au travail.

2020 a aussi été une année où on a vu dans les rues ressortir les drapeaux de la haine. La manif pour tous a ainsi pu manifester en toute tranquillité escortée par les forces de l'ordre, contrairement aux

collectifs, associations et individus LGB-TQI+. Tandis que le gouvernement, qui oscille entre belles paroles et gages donnés aux forces conservatrices, renvoie la PMA pour toutes aux calendes grecques, bien que le processus législatif soit engagé depuis octobre 2019. De plus, l'effectivité et la mise en œuvre de cette loi pourrait être « techniquement » repoussée car une fois votée définitivement, la loi devra encore être promulguée. L'assistance médicale à la procréation (AMP), n'est toujours pas ouverte à toutes les femmes, qu'elles soient en couple ou seules, lesbiennes, bisexuelles, aux personnes transgenres et intersexuées. L'Union syndicale Solidaires exige que le processus législatif aboutisse au plus vite pour permettre un accès et une prise en charge pour toutes sans critère. Quant aux migrant-es LGBTI, iels sont les premières victimes de la politique migratoire du même gouvernement. Les moyens mis en œuvre pour lutter, au quotidien, contre les lgbtphobies sont insuffisants.

À venir

Rennes, 5 juin
Lyon, 12 juin à 12h, Place Bellecour
Strasbourg, 12 juin à 14h, place de la République
Nantes 12 juin
Arras, 12 juin
Lille, 13 juin à 14h Place de la République
Clermont-Ferrand, 19 juin à 14h, Place de Jaude
Metz 19 juin
Amien, 19 juin Léon Gontier
Arles, 19 juin, 15h Place de la République
Paris, Pride Radicale, 20 juin
Paris, 26 juin
Toulouse, 26 juin, 19h Place de Belfort, Queer Pride
Marseille, 3 juillet à 15h, palais Longchamp
Reims 3 juillet à 14h30, square de la gare
Annecy 17 juillet
Genève du 9 au 12 septembre
Bordeaux 12 septembre
Biarritz, 25 septembre
Montpellier, 24 et/ou 25 septembre
Grenoble, 25 septembre
Anger, 25 septembre
Toulon, 25 septembre
Toulouse, 9 octobre, Place du Capitole

(Ont déjà eu lieu : Orléans, 15 mai / Besançon, 15 mai / Tours 15 mai → Annulée suite menace extrême droite ! / Montpellier, 15 mai / Saint Denis de la Réunion, 16 mai / Nice, 16 mai / Amiens, 17 mai / Perpignan 17 mai / Ajaccio 17 mai / Bordeaux 17 mai / Saint-Etienne 17 mai / Cayenne 17 mai → reportée / La Rochelle, 22 mai / Rouen, 22 mai / Poitiers, 22 mai)

Nous exigeons un plan de lutte et de sensibilisation d'envergure pour toutes les générations, dès l'école, contre les discriminations de genre et les lgbtphobies avec des moyens financiers et humains pour les associations déjà sur ces terrains militants.

Union
syndicale
Solidaires

Lettre d'info de la commission Genres & Sexualités
de l'Union syndicale Solidaires – 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
solidaires.org

Soyons
fièrEs!



Portons fièrement des masques arc-en-ciel!

L'administration cherche à empêcher le port du masque arc-en-ciel ? SUD éducation vous propose d'en acquérir un, et de le porter fièrement !

L'affaire du lycée Germaine Tillon (69)

Le 3 mai, une enseignante d'un lycée du Rhône se rendait dans son établissement en portant un masque arc-en-ciel. La cheffe d'établissement lui a interdit de faire cours. Reçue quelques jours en entretien au rectorat, cette enseignante a pu entendre que le masque arc-en-ciel ferait la promotion de « certaines pratiques », relèverait d'une « obéissance », voire même que porter un masque arc-en-ciel pourrait s'apparenter à « la promotion de la gestation pour autrui ». Ces propos, tenus par des responsables dans l'enceinte du rectorat, sont inadmissibles.

La réponse de SUD éducation

SUD éducation a donc décidé de rendre les masques arc-en-ciel au plus grand nombre, et invite chacune et chacun à les porter fièrement !

Le masque

Il s'agit d'un masque arc-en-ciel en coton, homologué UNS1 par la DGA. Il est produit dans l'Union européenne. Vous avez le choix entre un masque arc-en-ciel siglé SUD éducation et un masque arc-en-ciel sans le logo.

Vous pouvez les commander ici :

<https://www.helloasso.com/associations/sud-education/collectes/portons-fie-remment-des-masques-arc-en-ciel>

Quelques chiffres clés :

- 1870 personnes ont été victimes d'actes homophobes ou transphobes suivant le ministère de l'Intérieur en 2019.
- 55 % des personnes LGBT+ ont subi des actes anti-LGBT+ au cours de leur vie (enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy, en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès et la DILCRAH, 2019).
- Le risque de suicide 4 fois plus élevé pour les personnes homosexuelles ou bisexuelles, et 7 fois plus pour les personnes trans que le reste de la population. (INPES, 2014)
- 14 % des personnes LGBT+ ont subi une agression physique et/ou sexuelle ces cinq dernières années en raison de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre (FRA, 2020). Ce chiffre s'élève à 22 % pour les personnes trans et intersexes.
- Une personne LGBT+ sur quatre a été victime d'au moins une agression LGBTphobe dans son organisation de travail (Baromètre LGBT+ Autre Cercle-IFOP 2020)
- 20 % des personnes victimes d'actes LGBTphobes portent plainte (enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy, en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès et la DILCRAH, 2019)
- 83 % des Français-e-s estiment qu'un couple homosexuel est capable d'assurer son rôle de parent aussi bien qu'un couple hétérosexuel (enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy, 2019)
- 39 % des Français-e-s pensent que le genre (homme ou femme) d'une personne est déterminé biologiquement à la naissance et que les personnes qui veulent en changer ont un problème psychologique (enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy, 2019)
- 85 % des Français considèrent l'homosexualité comme une manière de vivre sa sexualité comme une autre, contre 24 % en 1975 (enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy, 2019)



Le plan d'action gouvernemental contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023

Présenté en octobre dernier par Elisabeth Moreno (ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances), ce plan d'action repose sur 4 axes :

1) La reconnaissance des droits des personnes LGBT+

La promesse faite par E. Macron d'ouvrir la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires est réaffirmée est reprise, comme faciliter la reconnaissance de la filiation pour la mère « sociale » pour les enfants nés avant l'adoption de la loi relative à la bioéthique. Une évaluation de la loi justice de 2016 sur la procédure de changement de la mention du sexe à l'état civil est prévue, ainsi qu'une étude comparée avec les pays de l'UE. La mise en œuvre dans la loi bioéthique de dispositions concernant les personnes intersexes. A ces mesures qui ne sont pas nouvelles, et qui dépendent beaucoup des débats au Parlement et de l'activisme des anti-PMA (comme au Sénat dernièrement), s'ajoutent des démarches internationales contre les nouvelles législations LGBTphobes (UE comprise), des campagnes de communication, le soutien aux associations (via des appels à projets déconcentrés).

2) Le renforcement de leur accès aux droits

Cet axe affirme beaucoup d'accès pas si... accessibles que cela. Beaucoup de mesures s'appuient sur des modules de formation à dispenser, de la sensibilisation,

du soutien à des enquêtes, guides et brochures, campagnes... Elles concernent essentiellement : le droit réel à l'adoption, la mise en œuvre d'une application mobile de témoignages et d'information des droits des victimes, une sensibilisation de toutes les professions médicales à la non-discrimination des personnes vivant avec le VIH et une meilleure prise en charge des demandes de ces personnes par le secteur bancaire et les assurances. Une prise en charge respectueuse, notamment gynécologique, des lesbiennes et femmes bisexuelles. Et une réflexion par la Haute autorité de la santé (HAS) sur une prise en charge respectueuse des droits des personnes trans dans leurs parcours de transition.

3) La lutte contre la haine anti-LGBT+

Là encore, des mesures pour assurer le droit fondamental (peu respecté vu les chiffres et témoignages) reconnu de ne pas être discriminé... Un site dédié « Eduquer contre les LGBTphobies », avec la création dans chaque académie d'un observatoire de la haine anti-LGBT+. Le développement d'un réseau de référent-es spécialisés ou de service d'accueil « police/gendarmerie » et la formation continue des référent-es à la prise en compte des victimes d'actes anti-LGBT+ au sein des commissariats de police, brigades de gendarmerie et pôle anti-discriminations des parquets. Diffusion d'outils pratiques aux parquets pour une meilleure application du Code du

sport aux comportements de haine anti-LGBT+ dans les enceintes sportives. Dispositions adaptées pour lutter contre les thérapies dites « de conversion » et les sanctionner.

4) L'amélioration de la vie quotidienne

Facilitation de l'utilisation de la civilité et du prénom d'usage pour les personnes trans dans les documents administratifs non officiels pour les agents comme pour les usagers. Poursuite de l'adaptation des formulaires administratifs pour inclure les familles homoparentales. Elaboration d'un guide sur l'accueil des élèves et étudiant-es trans à destination de l'ensemble du personnel. Protection des personnes victimes de violences conjugales au sein des couples LGBT+. A ces mesures s'ajoutent celles qui concernent les discriminations au travail, avec beaucoup de sensibilisation au programme, des enquêtes sur l'inclusion des salarié-es LGBT+ en entreprise...

Il affiche 42 objectifs et des mesures transverses, soit nouvelles soit existantes mais « amplifiées ». Côté budget, on ne voit dans le plan que celui de la DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme, et la Haine anti-LGBT) de 1,5 M € : le même budget reconduit depuis 2017... Il reste donc beaucoup à faire, et le temps de mettre en place toutes les mesures prévues, 2023 sera déjà là.

Assez de blabla, des actes !